Elections au CNESER 2023

La lettre des élu.e.s

• Bilan & Projet •

unef
le syndicat étudiant

Retrouve à l'intérieur...

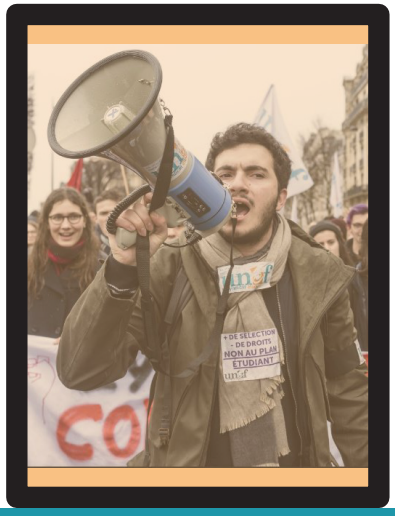

Bilan 2022 - 2023

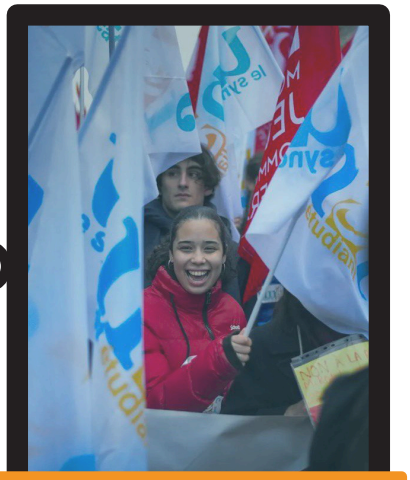

Projet 2022 - 20233

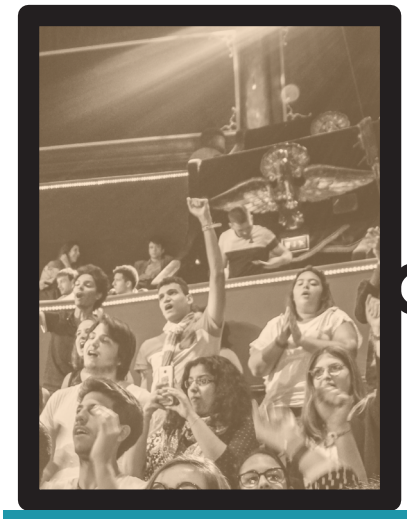

Lettre des élu.e.s

Sommaire

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE 5-6

Bilan 2022 - 2023 9

A/ UNE PUISSANTE OPPOSITION À LA MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME MON MASTER 9

B/UN TRAVAIL QUOTIDIEN DE L'UNEF POUR DÉFENDRE ET ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS 9-10

C/ LA MISE EN LUMIÈRE DU BILAN DÉSASTREUX D'EMMANUEL MACRON 10

D/ UNE PUISSANTE ACTION EN FAVEUR DE L'EGALITÉ ENTRE LES ÉTUDIANT·E·S 11

Bilan & Projet 13

AXE 1 : DÉMOCRATISER L'ESR 13-19

1. Accès libre et gratuit à l'enseignement supérieur et lutte contre les inégalités sociales 13
2. Défendre les droits des étudiant·e·s étranger·ère·s 14
3. Améliorer les conditions de vie et d'études dans les outre-mer 15
4. Garantir la poursuite d'études de tou·te·s en master 16
5. Accès au doctorat (reprise brève du projet doctorants). 18

AXE 2 : PERMETTRE À TOU·TE·S DE RÉUSSIR ET S'ÉPANOUIR 20-25

1. Révolution pédagogique 20
2. Pour une évaluation au service des étudiant·e·s 21
3. Pour un service public de l'orientation bac-3/bac+3 22
4. Un ESR au service des étudiant·e·s 23
5. Défendre notre droit à une insertion professionnelle digne 24

AXE 3: DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 26-29

1. Pour un financement public de l'enseignement supérieur à la hauteur des besoins 26
2. Pour des établissements d'enseignement supérieur de proximité, publics et démocratiques 27
3. Défendre l'unification du service public de l'enseignement supérieur 29

AXE 4: FAIRE ÉMERGER UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ÉMANCIPATEUR ET UNE RECHERCHE ÉMANCIPATRICE QUI RÉPONDENT AUX ENJEUX SOCIÉTAUX 30-36

1. Un enseignement supérieur vecteur d'avancées contre les discriminations dans la société 30
2. Pour la transition écologique : faire évoluer l'enseignement supérieur et la recherche pour transformer notre société 32
3 . Santé des étudiant·e·s 33
4. Porter un projet international de l'éducation 34
5. Imposer une réelle démocratie étudiante 35

Lettre des élu.e.s 37

Le mot de la présidente

Imane OUELHADJ
Présidente de l'UNEF

Du 5 au 15 juin 2023, l'ensemble des élu·e·s étudiant·e·s des conseils centraux sont invité·e·s à voter pour leurs représentant·e·s à l'élection du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) qui a lieu tous les deux ans.

Cette élection s'inscrit dans un contexte de mobilisation historique contre la réforme des retraites d'Emmanuel Macron. Depuis le 19 janvier, plus de 3.5 millions de personnes se sont mobilisés dans la rue, et plus de 500 000 de jeunes à leurs coté pour défendre notre modèle social et s'opposer à la précarité à vie à laquelle nous condamne Emmanuel Macron. Mais au-delà de la réforme des retraites, c'est contre l'ensemble des réformes qui ont visé ces dernières années à renforcer la précarité de la jeunesse, à s'attaquer à nos droits étudiants et à diminuer l'investissement dans le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche que cette opposition s'est exprimée.

Cette mobilisation historique des étudiant-e-s dans les Universités et les Ecoles nous a permis d'obtenir une augmentation sans précédent du budget des bourses sur critères sociaux de plus de 500 000 millions d'euros mais également l'abandon du SNU obligatoire, démontrant par la même que la mobilisation d'une jeunesse engagée et organisée sur les questions sociales, écologiques et démocratiques est à même de pouvoir imposer une autre vision de la société et une autre vision de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi, ces élections au CNESER sont le moment d'envoyer un signal fort au Gouvernement. Alors que le premier mandat d'Emmanuel Macron avait été marqué par une baisse de l'investissement dans les services publics, le début de son second mandat s'inscrit dans cette continuité. Il est temps d'y mettre un coup d'arrêt ! La politique de renforcement de la sélection qui a pour moteur une vision néolibérale et élitiste de notre ESR laquelle prône un désinvestissement croissant de l'Etat au profit d'acteurs privés ainsi qu'une politique budgétaire austéritaire pour l'enseignement supérieur et d'une mise en concurrence généralisée des établissements et des étudiant·e·s doit être combattue. En effet, il est plus que jamais nécessaire de réaffirmer l'urgence d'un réinvestissement dans les services publics avec une priorisation dans l'investissement dans l'éducation et de nos établissements. La jeunesse qui, aujourd'hui, est malgré elle, sacrifiée par la précarité dans laquelle se trouve, la diminution du nombre de places en Licences et en Master et l'aggravation de la sélection avec dernièrement la mise en place de la Plateforme MonMaster qui remet en cause le droit à la poursuite d'études en Master. Or, ce n'est que par la démocratisation de l'enseignement que nous pourrons étudier dans les meilleures conditions et ainsi, réussir. L'austérité budgétaire à laquelle font face nos établissements ne fait que s'accentuer au fil des années. C'est pour cela qu'il est plus que jamais temps d'affirmer qu'il est urgent de mettre des moyens pour la jeunesse, en réinventant de façon urgente les services publics.

L'UNEF réaffirme que le modèle que nous défendons c'est celui d'un service public de l'enseignement supérieur libre d'accès, unifié, démocratisé et émancipateur ! Pour cela, notre démarche syndicale efficace dans les conseils et dans la rue par des mobilisations est la clé.

Les enjeux sont importants et la tâche ne sera pas simple, afin d'imposer davantage de démocratie étudiante dans nos établissements et que chacun·e puisse décider par soi-même. Ainsi, c'est grâce à vos voix que nous pourrons agir pour profondément transformer l'Enseignement supérieur et la Recherche, afin qu'il corresponde réellement aux aspirations des étudiant·e·s.

Dès lors, du 5 au 15 juin 2023, je t'invite à voter " **UNEF, Le syndicat étudiant et associations: Ensemble, luttons contre la sélection et la précarité, agissons pour un ESR démocratique, écologique et émancipateur !**" afin d'agir !

AGIR POUR pour permettre à chacun·e d'entre nous, à chaque étudiant·e, de pouvoir accéder à l'Enseignement supérieur.

AGIR, POUR réunir les conditions matérielles qui garantiront à tous les étudiant·e·s les mêmes chances de réussite.

AGIR, POUR pour que l'ESR devienne un lieu d'émancipation, d'ouverture, d'apprentissage et d'épanouissement.

Imane OUELHADJ
Présidente de l'UNEF

Bilan 2022 - 2023

Alors que le mandat 2021-2023 du CNESER s'achèvera dans quelques semaines, les défis auxquels notre génération est et sera confrontée n'ont jamais été aussi importants. Même si les conséquences du dérèglement climatique et de la destruction de la biodiversité commencent à faire leur apparition, le Gouvernement et les acteurs internationaux ne sont toujours pas à la hauteur des enjeux. A l'image de la décision prise par l'Université de Strasbourg en octobre 2022 de fermer l'établissement pendant l'hiver et de passer l'ensemble des cours en distanciel pour s'éviter d'effectuer la rénovation thermique des bâtiments, c'est l'ensemble de nos conditions d'étude qui sont remises en cause par le réchauffement climatique et le manque d'engagement de l'Etat pour lutter contre.

Par ailleurs, le nombre d'étudiant·e·s diplômés et souhaitant accéder à l'Enseignement supérieur ne cesse d'augmenter, ce que nous pourrions envisager comme étant un signal positif pour l'avenir de la jeunesse. Cependant, les conditions matérielles et humaines devant permettre l'accueil et la réussite des étudiant·e·s ne sont toujours pas réunies. Entre explosion du salariat étudiant (1 étudiant·e sur 2 est obligé·e de se salarier en même temps que ses études), décrochage et/ou abandon des études en forte augmentation, inégalités toujours plus importantes et discriminations encore présentes au quotidien, le bilan de la politique libérale menée depuis six ans par Emmanuel Macron est catastrophique.

L'objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur ne cesse d'être remis en cause par la pénurie de places organisée par la diminution constante du financement des Université. Depuis 2017, l'enseignement supérieur connaît une baisse de budget de 7.5% par étudiant·e. Face à cela, la problématique de sous-financement de l'Université n'a trouvé pour réponses que la mise en place de la sélection à l'entrée de l'Université et du Master et la hausse du nombre d'inscriptions d'étudiant.es dans des écoles privés (plus de 41,7% d'étudiants dans le privé depuis 2017 / la part du privé parmi le nombre de places disponibles sur Parcousup = 15% - Enquête UNEF) remettant ainsi en cause le droit à la poursuite d'études. Récemment, ce long processus de libéralisation s'est matérialisé par la mise en place de la plateforme Mon Master. Cette dernière, bien que permettant aux étudiant·e·s de bénéficier d'une plateforme et d'un calendrier unique de candidatures, n'a pas été accompagnée d'une hausse du nombre de places en Master malgré les promesses de la Ministre de l'ESR (voir enquête UNEF) et a rencontré de nombreuses difficultés qui ont engendré davantage de stress et d'anxiété pour les candidat·e·s.

C'est face à cet environnement que les élu·e·s UNEF & associations étudiantes ont mené un travail combatif et rigoureux au sein du CNESER, mais aussi dans les Conseils centraux des Universités, afin de pouvoir s'opposer à toute mesure allant à l'encontre de l'intérêt des étudiant·e·s et de soutenir la réorientation des politiques en matière d'Enseignement supérieur et de Recherche, afin d'emprunter la voie d'une démocratisation de l'ESR

A/ UNE PUISSANTE OPPOSITION À LA MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME MON MASTER

La nouvelle plateforme n'apporte pas de solution à la problématique fondamentale et prioritaire du manque de place en master. « Mon Master » va renforcer le nombre de jeunes qui se retrouveront sans inscription à la rentrée, d'être contraint·e·s de s'inscrire dans une formation qui ne les intéresse pas, de devoir étudier dans le privé et payer des frais d'inscription exorbitants, ou encore de subir une mobilité forcée, comme c'est le cas chaque année. Malgré la violence de la sélection en master, le Gouvernement n'a en effet annoncé aucun plan de création de places et de financement massif de l'Enseignement supérieur. Pourtant, entre 2017 et 2021, le nombre d'étudiant.e.s sans inscription a bondi de 187 % : les moyens à destination des formations de master n'ont pas suivi la forte hausse démographique, conduisant à une crise dramatique de l'entrée en master. Alors qu'il y a urgence d'agir, le Gouvernement continue sa politique de sous-financement de l'Enseignement supérieur, qui conduit à ce que des milliers de jeunes voient leur projet d'avenir brisé.

La nouvelle plateforme ne comprend pas non plus de hiérarchisation des vœux, ni de limitation des documents exigés pour candidater, ni d'anonymisation des candidatures, ni de dispositif anticipé pour les étudiant·e·s en situation de handicap, contrairement à ce que revendique l'UNEF. En outre, malgré les demandes réitérées de création de places et de moyens financiers en urgence, le Gouvernement s'entête à faire la sourde oreille.

Durant ces deux années, c'est un tout autre modèle que l'UNEF a défendu : celui d'un Enseignement supérieur libre d'accès, égalitaire et émancipateur. Chaque année, nous avons dénoncé les masters qui, après plusieurs années, dérogent toujours à la réforme en sélectionnant à l'entrée en M2 et donc n'offre aucun droit à la poursuite d'études aux étudiant·e·s. Notre objectif était simple : permettre à chaque candidat·e d'avoir accès à l'ESR et de réussir ses études !

B/UN TRAVAIL QUOTIDIEN DE L'UNEF POUR DÉFENDRE ET ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS

Ces deux dernières années, le travail des élu·e·s « UNEF & Associations Etudiantes » pour le libre accès a été intense. Face à une sélection inscrite dans la loi, nos élu·e·s au CNESER et dans les universités ont dénoncé les conséquences de cette réforme, bataillé pour des créations de places en licence, et mené un combat juridique contre l'opacité des procédures de sélection. 5 ans après la mise en place de Parcoursup, le constat est alarmant, comme nous le redoutions. Sous prétexte de réformer l'orientation et de réduire l'échec à l'université, cette réforme a en réalité démontré, que la sélection ne résolvait aucun problème. Celle-ci n'a fait qu'écarter les jeunes issu·e·s de milieux sociaux défavorisés de l'accès aux études supérieures et a concentré les étudiant·e·s considérés comme « les meilleurs » dans certaines filières et certaines universités. A la rentrée 2022, nous constations le nombre particulièrement élevé de jeunes sans inscription à la fin de la première phase de Parcoursup. 117 000 personnes n'avaient eu aucune proposition d'inscription. Alors que le gouvernement n'a cessé de détourner les chiffres pour convaincre que peu de jeunes étaient concerné·e·s, le travail de nos élu·e·s a mis en avant l'imposture que constitue cette réforme.

Par ailleurs, nos élu·e·s ont bataillé pour faire reculer concrètement la sélection en exigeant des créations de places en licence et en développant le dispositif SOS inscription, afin de trouver une place dans l'enseignement supérieur aux jeunes sans réponse sur Parcoursup. Avec notre

réseau de partenaires (la VL, la FCPE, REVES Jeunes et le SAF) impliqués dans SOS Inscription, nous avons pu accompagner chaque année plusieurs milliers de jeunes via des permanences dédiées dans les établissements et grâce aux différents outils numériques (hotline, site internet dédié, réseaux sociaux,...).

C/ LA MISE EN LUMIÈRE DU BILAN DÉSASTREUX D'EMMANUEL MACRON

Alors qu'Emmanuel Macron entame son second quinquennat, on ne peut que constater les ravages qu'il a laissé dans notre enseignement supérieur. La libéralisation de celui-ci, déjà en marche depuis la fin des années 1990, a connu un nouveau coup d'accélérateur. Ainsi, Emmanuel Macron a multiplié par seize les frais d'inscription à l'université pour les étudiant·e·s étranger·e·s hors Union Européenne, a donné plus d'autonomie aux universités avec la création des établissements publics expérimentaux (EPE) ou encore a démantelé le cadrage des examens en licence. Ces mesures ont touché les étudiant·e·s de plein fouet, en les précarisant, en dégradant leurs conditions d'études et en renforçant les inégalités. Ces mesures de sélection ont par ailleurs largement favorisé le développement des filières et établissements privés, dans lesquelles nous pouvons constater des frais d'inscription particulièrement importants et de nombreuses formations non reconnues par l'Etat. Les élu·e·s UNEF & associations étudiantes, en CNESER et dans les établissements, se sont fermement opposés à la création des EPE et aux différentes fusions d'universités.

Une facette centrale de la libéralisation de l'enseignement supérieur sous le quinquennat est le renforcement de la sélection : par l'argent - avec la hausse des frais d'inscription pour les étudiant·e·s étranger·e·s à l'université, la mise en place de la CVEC et des hausses de frais d'inscription dans les écoles publiques - mais aussi académique. Ainsi, Emmanuel Macron a mis en place la sélection à l'entrée de la licence et a fait le choix délibéré du sous-investissement dans l'enseignement supérieur, dans un contexte de fort accroissement démographique. Dans ce contexte, nous avons fait le choix de publier une enquête en septembre 2022. Au sein de ce dossier, nous avons choisi de nous pencher cinq ans après l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron et la mise en place de Parcoursup, sur les conséquences désastreuses de cette politique de renforcement de la sélection académique pour les étudiant·e·s : manque de place criant et milliers de jeunes sans inscription, privatisation rapide de notre enseignement supérieur et avec elle, accroissement du coût des études, renforcement des inégalités sociales et des discriminations, développement des algorithmes comme outils d'une sélection opaque et arbitraire, angoisse démesurée des étudiant·e·s. Six ans après le début du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, nous faisons face à un système d'enseignement supérieur en crise, avec un secteur public incapable d'accueillir l'ensemble des jeunes désireux d'étudier.

La politique de renforcement de la sélection menée ces dernières années a pour moteur une vision néolibérale et élitiste de notre enseignement supérieur, qui prône un désinvestissement croissant de l'Etat au profit d'acteurs privés, une politique budgétaire austéritaire pour l'enseignement supérieur et une mise en concurrence généralisée des établissements et des étudiant·e·s. Cette vision se fonde sur des convictions erronées : la conviction que c'est la rareté d'un diplôme qui en fait la valeur, que la réussite scolaire a pour seul fondement le mérite individuel, que le nombre de places dans chaque filière doit être adapté aux caractéristiques présentes d'un marché du travail pourtant en permanente évolution. A l'opposée, il est urgent de défendre un service public de l'enseignement supérieur ouvert, émancipateur, démocratisé et financé à hauteur des besoins.

D/ UNE PUISSANTE ACTION EN FAVEUR DE L'EGALITÉ ENTRE LES ÉTUDIANT·E·S

Au cours de ces deux dernières années, l'UNEF a interpellé le gouvernement à de très nombreuses reprises au sujet des discriminations et oppressions que vivent les étudiant·e·s au sein de leur établissement. Alors même que la situation s'est fortement dégradée dans la société et nos établissements, et ce, d'autant plus avec la crise sanitaire, nous ne pouvons que déplorer l'inaction d'un gouvernement qui s'affiche pourtant comme progressiste à ce propos. Pourtant, le fait de vivre des discriminations impacte directement nos études et constitue un frein à la réussite : il est donc du devoir du ministère de l'enseignement supérieur et des ministères de tutelle de prendre pleinement conscience de ces sujets et d'y répondre par l'action. Lutter contre le sexisme, toutes les formes de racisme, les LGBTI+phobies et le validisme ne devraient pas être en option, mais une obligation des établissements.

Sur les campus, l'UNEF s'est battue pour la reconnaissance du prénom d'usage à la suite d'une longue bataille idéologique sur le sujet. Grâce à cela à La Réunion, à l'Université d'Aix-Marseille ou encore à l'Université de Lille, cela est maintenant possible. Cependant, il n'existe aucune obligation légale ou réglementaire des établissements à appliquer cette mesure. Rendre obligatoire la reconnaissance en place du prénom d'usage sur demande simple d'un·e étudiant·e doit pouvoir se faire via une réforme législative, ce que le ministère refuse pour l'instant.

L'UNEF a aussi dénoncé le manque de moyens déployés dans le cadre de la réforme des Services de santé étudiants (SSE), qui ne permettront pas la pleine réalisation de ces objectifs. Pour autant, nos élu·e·s ont obtenus la possibilité pour les étudiant·e·s de choisir comme médecin traitant un médecin des SSE.

Le projet 2022 - 2023

AXE 1 : DÉMOCRATISER L'ESR

1. Accès libre et gratuit à l'enseignement supérieur et lutte contre les inégalités sociales

De plus en plus d'acteurs politiques et d'institutions remettent en cause dans le débat public la quasi-gratuité de l'enseignement supérieur en préconisant, notamment, des prêts étudiants pour payer des frais d'inscription augmentés de plusieurs centaines voire milliers d'euros. Avec la multiplication par 16 en 2019 des frais d'inscription des étudiant·e·s étranger·ère·s, lors de la loi xénophobe de bienvenue en France, la gratuité de l'enseignement supérieur a également été largement entachée et l'extension d'une telle mesure à l'ensemble des étudiant·e·s est de plus en plus grand. Par la même occasion, en 2019, le gouvernement a déjà inscrit dans la loi, l'augmentation systématique des frais d'inscription en les indexant sur l'inflation. Il est essentiel que les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » défendent le principe de gratuité de l'enseignement supérieur, cette quasi-gratuité de nos formations ayant été un élément clef pour permettre l'accès à l'enseignement supérieur à l'ensemble des étudiant·e·s.

Développer la vie étudiante ne doit pas se faire sur le dos des étudiant·e·s. La CVEC créée en 2018, représente une taxe imposée qui augmente chaque année en fonction de l'inflation. Les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » se sont opposé·e·s à sa création et demandent sa suppression. Son utilisation demeure opaque et rien n'empêche aujourd'hui les établissements d'utiliser les fonds de la CVEC pour autre chose que la vie étudiante. Tant que cette taxe existe, nous nous battrons pour que l'utilisation de ces fonds soit discutée dans les commissions prévues à cet effet, avec un fléchage obligatoire vers la vie étudiante et une publication complète de l'utilisation de la CVEC par les CROUS et les établissements. C'est aux étudiant·e·s de décider de son utilisation et nous devons pouvoir savoir comment elle est dépensée.
Enfin, l'UNEF revendique la mise en place d'une Allocation d'autonomie, à hauteur 1128 euros par mois, pour chaque étudiant.e, indépendamment du revenu des parents. Cette allocation permettrait à chacun.e de pouvoir couvrir ses besoins primaires, et donc de remédier aux situations de précarité.

L'accès à la culture doit pouvoir être généralisé, car il reste trop cher pour les étudiant·e·s. Nous demandons la généralisation des pass culture en lien avec les collectivités territoriales pour permettre aux jeunes d'accéder à des événements culturels à petit prix. En effet, la généralisation du pass culture pour les jeunes de 18 ans a été positive. Cependant, cela ne suffit pas, car cela ne concerne que les étudiant·e·s de 1ère année qui, en général, entrent dans l'enseignement supérieur à 18 ans.

Par ailleurs, la pratique sportive doit être facilitée dans l'enseignement supérieur. L'accès au sport universitaire reste payant dans de nombreux établissements, alors que la CVEC est censée permettre sa gratuité. Les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » se battront pour la gratuité du sport universitaire.

Nos élu·e·s se mobiliseront donc :

- Pour des frais d'inscription qui tendent vers la gratuité : le gel puis la baisse des frais d'inscription actuels
- Pour l'abandon des frais d'inscription différenciés et la désindexation des frais d'inscription sur l'inflation
- Pour la suppression de la CVEC
- Pour tendre vers la gratuité de la culture pour chaque étudiant.e.s
- Pour développer le sport universitaire et renforcer son accessibilité
- Pour le maillage du territoire en transports en commun et sa gratuité.

2. Défendre les droits des étudiant·e·s étranger·ère·s

Venir en France pour étudier et y rester le temps de ses études est un parcours constamment semé d'embuches pour les étudiant·e·s étranger·ère·s. Il·elle·s subissent une triple précarité : administrative en raison du nombre de démarches à faire et refaire, pédagogique du fait du faible encadrement, et financière due aux coûts très élevés qui leurs sont imposés et du manque d'aides financières qui leurs sont accordées. De plus, les politiques d'accueil des étudiant·e·s étranger·ère·s pour venir en France ont plusieurs fois été durcies en plus de 10 ans. La dernière en date étant la multiplication des frais d'inscription par 16 pour ceux·celles ne venant pas de l'Union Européenne. L'UNEF et ses élu·e·s se battent pour l'égalité des droits entre les étudiant·e·s étranger·ère·s et étudiant·e·s français·es

Nous refusons toute sélection par l'argent et voulons permettre à tou·te·s de pouvoir venir faire ses études en France. Aussi, nous portons dans les CROUS et au CNOUS une amélioration des conditions de vie des étudiant·e·s étranger·ère·s. Cependant, il est nécessaire de permettre l'accès aux études supérieures à tout·e·s. Aussi nous revendiquons:

- **L'abandon des frais différenciés.** Nous nous battons pour l'égalité de droits entre les étudiant·e·s étranger·ère·s et étudiant·e·s français·es. La mise en place du plan cyniquement nommé « Bienvenue en France » impose des frais d'inscription multipliés par 16 aux étudiant·e·s ne venant pas de l'Union Européenne. Nous demandons l'exonération des étudiant·e·s concerné·e·s de cette différence de frais d'inscription dans nos établissements.
- **La gratuité de la procédure d'inscription en France.** Dépôt de dossier, timbre fiscal, test de français, etc... : ces éléments doivent être gratuits pour que chacun·e puisse candidater dans un établissement d'enseignement supérieur français.
- **La suppression des plafonds de ressources et l'accès aux aides sociales annuelles du CROUS.** Actuellement, pour venir étudier en France, il faut justifier d'au moins 615 euros par mois

Les difficultés des étudiant·e·s étranger·ère·s sont aussi pédagogiques à cause d'un très faible accompagnement, et de procédures qui demandent à la préfecture de juger de leur capacité à étudier en France. Aussi les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » revendiquent: :

- **La fin de l'examen pédagogique par la préfecture et sa réalisation par les établissements universitaires.** L'appréciation par la préfecture du « caractère réel et sérieux » des études est totalement arbitraire et entraîne de façon tout aussi arbitraire des non-renouvellements de titre de séjour.
- **La mise en placede dispositifs d'accompagnement et de soutien.**
- **Une réforme de Campus France** afin d'en faire la plateforme unique d'inscription dans l'enseignement supérieur des étudiant·e·s étranger·ère·s pour simplifier les démarches, afin de permettre l'orientation et l'information et non la sélection des étudiant·e·s qui candidatent.
- **La mise en place de dispositifs d'accompagnement dans la compréhension du français**, en méthodologie, dans le fonctionnement de nos institutions et de nos établissements permettrait de lutter contre l'échec et les difficultés rencontrées.

La multiplication des démarches administratives pour entrer en France, mais aussi pour renouveler son titre de séjour est également un frein à l'accès aux études et à la réussite. Il est urgent de simplifier ces démarches. Nous revendiquons :

- **La mise en place systématique d'un guichet unique sur nos lieux d'études.** En l'absence d'un service public chargé de l'accueil des étudiant·e·s étranger·ère·s, c'est à nos établissements de permettre une centralisation des démarches administratives à un seul endroit pour mieux informer et accompagner les étudiant·e·s étranger·ère·s. Malgré la loi immigration en 2015 et le plan « Bienvenue en France » en 2018 dont l'un des objectifs officiellement annoncé était d'améliorer l'accueil des étudiant·e·s étranger·ère·s, rien n'a été fait et encore trop peu d'établissements en mettent en place. Leur existence doit être obligatoire pour tout établissement d'enseignement supérieur.

- **La mise en place effective du titre de séjour pluriannuel.** Il existe, mais n'est pas systématiquement proposé aux étudiant·e·s qui n'en connaissent pas toujours l'existence et il doit être accessible dès la première année d'études

- **La régularisation de tou·te·s les étudiant·e·s étranger·ère·s.** De nombreux·ses étudiant·e·s se retrouvent chaque année en situation irrégulière et risquent à tout moment d'être expulsé·e·s du territoire pendant leurs études. Actuellement, c'est la préfecture qui apprécie le sérieux pédagogique des étudiant·e·s étranger·ère·s et décide de renouveler leur titre de séjour ou non. Leur inscription dans un établissement d'enseignement supérieur ou de l'éducation nationale doit être la seule condition regardée pour accorder la délivrance et le renouvellement d'un titre de séjour.

- **L'obligation pour les préfectures de conserver des procédures en présentiel pour renouveler les titres de séjour.** La dématérialisation des procédures de renouvellement, qui se sont imposées avec la crise et que le gouvernement souhaite pérenniser, sont un danger pour beaucoup d'étudiant·e·s étranger·ère·s. Les prises de rendez-vous en ligne sont en permanence saturées et ont pour conséquence d'éloigner les étranger·ère·s du renouvellement de leur titre de séjour dans les délais, les mettant dans une situation irrégulière par la faute de l'administration.

3. Améliorer les conditions de vie et d'études dans les outre-mer

La situation des étudiant·e·s dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) est très spécifique au vu de l'éloignement géographique, ce qui a un impact sur l'accès aux formations ou aux services des établissements par exemple, mais c'est aussi un contexte économique et social très différent. En effet, le chômage chez les jeunes est bien plus élevé, le taux de boursie·ère·s est l'un des plus élevé de France. Il y a une nécessité à développer des revendications en propre pour les étudiant·e·s des DROMs, de manière à garantir l'égalité dans la qualité du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans les conditions de vie et d'études entre tous les étudiant·e·s.

La démocratisation de l'Enseignement supérieur est un objectif important, car aujourd'hui il constitue le seul rempart contre la précarité et le chômage. Permettre à toute une génération d'accéder à l'enseignement supérieur, de leur permettre d'accéder à un niveau de qualification qui les protège est une condition de l'accès à l'autonomie et à l'émancipation des jeunes. Pourtant il y a un certain nombre de filières qui n'existent pas dans les universités des DROMs, ou alors sont inaccessibles pour certain étudiant·e·s à cause des transports. D'autre part, il y a un manque de places dans certains cursus comme en IUT ou en BTS.

Avec également un nombre important de Diplôme Universitaire qui ne sont pas cadré nationalement et répondant uniquement aux injonctions économiques sans permettre d'apporter un cycle de formation complet ainsi que des conditions d'études et d'évaluations qui sont tellement dégradé que les droits des étudiant.e.s ne sont même pas possible techniquement.

C'est pour cela que nous défendons le développement de l'offre de formations et l'augmentation des places dans les DROMs, de manière à pouvoir garantir une place dans la filière de leur choix à tous les étudiant·e·s.

Par ailleurs, défendre la démocratisation de l'enseignement supérieur c'est également répondre à une urgence sociale. En effet, la précarité étudiante est un frein important à la réussite universitaire et c'est pour cela que nous nous battons auprès du gouvernement et dans les différentes instances de l'enseignement supérieur pour faire en sorte d'avoir un système de protection social à la hauteur.

Néanmoins, dans les Outre-mer, la situation est encore plus difficile, car le coût de la vie est en effet plus élevé, mais les aides sociales étudiantes sont les mêmes qu'en métropole. Il s'agit d'un enjeu essentiel de la démocratisation de l'accès aux études en Outre-mer. Ainsi,les élu·e·s UNEF revendiquent la mise en place d'un complément de bourse pour les étudiant·e·s des DROM, mais aussi la mise en place du 11ème mois de bourse étant donné que le calendrier universitaire est décalé.

De plus, dans certains territoires ultramarins, l'accès aux différents services universitaires est plus compliqué au vu de l'organisation des universités sur le territoire. Nous revendiquons donc l'accès aux services (assistance sociale, services de santé, démarches administratives, restauration etc) sur l'ensemble des sites des universités.

Enfin, les problématiques d'accès aux transports sont nombreuses. Les offres souvent insuffisantes ou trop chères constituent un frein à l'autonomie des jeunes, et peuvent contraindre les étudiant·e·s à déménager pour se rapprocher de leur lieu d'études et donc entraîner des postes de dépenses supplémentaires. Face à cela, nous nous battons pour développer les transports en commun sur tout le territoire et permettre la gratuité des transports pour les étudiant·e·s des DROM.

4. Garantir la poursuite d'études de tou·te·s en master

Le diplôme de master est l'un des plus protecteurs sur le marché du travail. La crise économique qui découle de la crise sanitaire touche particulièrement les jeunes avec un taux de chômage qui a atteint les 19,5% pour les moins de 25 ans en mars 2021 d'après l'OCDE, avec une durée moyenne du chômage qui a aussi augmenté. Démocratiser et massifier l'accès au master est une nécessité en temps normal ; ça l'est plus encore avec la crise et le nouveau décret de mai 2021 qui remet en cause le droit à la poursuite d'études. La réforme des études de master a permis l'instauration d'un droit à la poursuite d'études qui, en principe, garantit l'accès au master pour tout·e titulaire d'une licence. Pourtant, ce droit n'est en réalité pas respecté depuis sa création en 2016. Alors que ce droit ne s'appliquera pas à une soixantaine de masters qui y dérogent encore transitoirement l'an prochain, plus de 11.000 jeunes n'ont pas eu de master en 2020- 2021. Les établissements refusent l'inscription d'étudiant·e·s supplémentaires en master, faute de moyens suffisants d'une part. Mais également du fait de vouloir sélectionner les jeunes qui ont les diplômes requis pour aller en master.

Malgré ce constat alarmant le gouvernement n'a trouvé pour solution que le « sélectionner encore plus » avec la mise en place depuis cette année de la plateforme Mon Master. Une plateforme qui a pour but officiel d'uniformiser le calendrier de candidature mais qui dans les faits est un outil de plus pour détruire le droit a la poursuite d'études. Alors que la quasi-entièreté des organisations syndicales de l'ESR s'y est opposé. Du fait d'une opacité importante sur le traitement des candidatures celle-ci nous ne voyons déjà n'a que renforcer les inégalités a l'accès du Master 1.

Au-delà de ça, le gouvernement a réformé le droit à la poursuite d'études pour le rendre plus difficile d'accès. Les conditions pour en bénéficier sont plus difficilement remplies, de façon à écarter le plus de jeunes possible de l'accès au master. Pourtant, augmenter le niveau de qualification de notre génération est plus que nécessaire avec la crise sanitaire. Par ailleurs, le nombre de propositions faites par les services rectorats diminuent et restent à trois propositions après une longue bataille de la part de l'UNEF à ce propos. En effet, le gouvernement voulait baisser le nombre de propositions du rectorat à 2 (avec une des propositions qui pouvait ne pas être un master, mais un Diplôme Universitaire, par exemple avec des frais d'inscription très élevés).

Les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » se battent pour garantir à tou·te·s le droit de poursuivre en master. Pour cela, nous revendiquons :

- **La mise en place d'un plan d'augmentation des capacités d'accueil en master.** Chaque année, de plus en plus de jeunes s'inscrivent en licence et les capacités d'accueil en master évoluent trop peu. Les rares augmentations ne répondent pas à la demande. Nos élu·e·s porterons cette bataille au niveau national et local dans les instances.

- **La restauration et l'application pleine et entière du droit à la poursuite d'études.** Le droit à la poursuite d'études doit être respecté partout. Pour cela, nous bataillerons sur 5 axes :

1. **Garantir réellement un droit à la poursuite d'études en master, accessible sans contrainte, et qui ne propose que des masters, seuls diplômes d'Etat reconnus partout sur le marché du travail.** Et ainsi abandonner la réforme restreignant celui-ci.

2. **En finir avec les masters dérogeant au droit à la poursuite d'études**. Une soixantaine de master de droit doivent encore arrêter la sélection en master 2.

3. **Garantir l'accès à un master dans son université d'origine.** L'accès à un master ne doit pas déboucher sur une mobilité forcée qui peut être un frein si l'étudiant·e n'en a pas les moyens.

4. **Donner l'accès au droit à la poursuite d'études en master aux licences professionnelles et aux BU**T (nouveau DUT en 3 ans).

5. **Rendre obligatoire pour les établissements, l'inscription en master d'un·e étudiant·e en situation de handicap qui fait usage de son droit à la poursuite d'études.** Actuellement, le rectorat peut resoumettre aux établissements le dossier de candidature d'un·e étudiant·e en situation de handicap, mais les établissements peuvent refuser l'inscription. Or, les handicaps peuvent avoir une incidence importante sur les résultats universitaires, ne permettant pas aux étudiant·e·s en situation de handicap de poursuivre leurs études.

5. Accès au doctorat

La FENEC, Fédération Nationale des Étudiants-Chercheurs, est une fédération de l'UNEF, Union Nationale des Étudiants de France. Ses membres sont des doctorants qui s'organisent pour améliorer leurs conditions de travail, d'études et de recherche.

Présente depuis plusieurs années dans un grand nombre de laboratoires, d'écoles doctorales et dans la majorité des sites académiques français, elle défend la mise en place d'un véritable statut du doctorant qui garantisse un financement, un encadrement pédagogique et un débouché professionnel en valorisant la recherche doctorale.

Ouverte à l'ensemble des doctorants, la FENEC s'appuie sur des campagnes syndicales pour faire entendre la voix des doctorants et faire avancer leurs droits !

La FENEC présente ses interventions dans l'ensemble des instances où se prennent les décisions concernant la recherche, les doctorants et l'avenir du doctorat.

Dans ces lieux de pouvoirs, nos élus s'investissent pour mener des batailles concrètes et améliorer les conditions d'accès au doctorat et la réussite de la thèse, et cela Des Conseils d'Administration, des Commissions de la Recherche, des Conseils du Collège Doctoral et des Pôles de Recherche, en passant par les regroupements universitaires jusqu'au CNESER, La « FENEC » lutte pour imposer des cadres de régulation et de coopération entre les laboratoires de recherche qui soient favorables aux doctorants, ou encore lors de la contractualisation où la bataille pour imposer un financement à hauteur des besoins de la recherche est nécessaire.

Depuis plusieurs années, nous avons défendu des doctorants en difficulté, aidé d'autres pour leur permettre de poursuivre leurs études et obtenir le diplôme, dénoncé des pratiques non légales et amélioré les procédures et les démarches liées au 3ème cycle.

Nous avons participé et contribué à l'inscription du doctorat au Répertoire National des Certifications Professionnelles, nous avons contribué par le Comité de Suivi L.M.D à l'amélioration de la situation actuelle des études en 3ème cycle en proposant nos revendications afin de modifier l'arrêté concernant la formation doctorale du 25 mai 2016 (En particulier la procédure CSI, trop souvent mal interprétée).

Nos positions étaient claires contre la faiblesse du budget de la recherche, et la hausse des frais de scolarité pour les doctorants. Nous veillerons sur la nouvelle loi sur la recherche en France.

Nous continuerons nos actions et nos mobilisations afin de faire aboutir nos revendications.

Investir dans la recherche

- **Financer** la recherche à hauteur de ses besoins et diminuer, les investissements d'excellence
- **En finir avec les inégalités entre les sciences dites dures et les autres domaines**
- **Développer** des aides à la mobilité et à la recherche

Garantir l'indépendance de la recherche

- **Garantir un accès libre à toutes les ressources de recherche numériques des organismes de recherches (Open Data – accès à la recherche publique**

Sortir les doctorants de la précarité et avoir une stabilité administrative

- **Augmenter les nombres de contrats doctoraux, surtout pour les disciplines des sciences humaines et sociales**
- La mensualisation du traitement des vacataires pour des **ressources plus régulières et application immédiate et réelle de la circulaire sur la mensualisation des vacations**
- Explicitation sur les médiations dans les situations de conflits, et **exiger un processus de médiation unique, notamment pour lutter contre le harcèlement sexuel**
- **Une stabilité administrative pour les doctorants** : Inscription des doctorants dans un unique établissement seulement, ni Co-inscription, ni double inscription (ComUE/Université)
- **Faciliter l'anticipation des recrutements et améliorer fortement la visibilité des recrutements universitaire**s (ATER, MCF)

Améliorer les conditions de recherche des doctorants

- **Obligation d'adopter une nouvelle charte de doctorat unique pour chaque site universitaire** (collège doctoral), avec une partie commune à tous les sites académiques français
- **La création des maisons des doctorants** (une vraie maison pour rassembler les doctorants, et pas seulement une petite salle de réunion !) afin de développer l'interaction entre les étudiants des différents cycles 1er, 2ème et 3ème cycle (intégrer réellement les doctorants dans la politique de la vie étudiante des sites)
- **Favoriser les initiatives scientifiques des doctorants** en proposant un accompagnement administratif, financier et matériel, et organiser des séminaires de discussion et de travail entre les différentes disciplines STS/SHS, pour débattre de problématiques communes
- **Exigence de règles fixes, claires et communes à toutes les écoles doctorales pour le déroulement des Comités de Suivi Individuel** (CSI)

Doctorants étranger

- **Mettre fin à la discrimination administrative entre un doctorant financé et non-financé** (accès automatique à un titre de séjour scientifique, passeport talent,pour tous les doctorants)
- **Exiger la diminution des frais du titre de séjour annuel scientifique** (269 euros :valeur initiale 149 euros) !
- **Mettre en place un système de parrainage pour les doctorants étrangers**

AXE 2 : PERMETTRE À TOU·TE·S DE RÉUSSIR ET S'ÉPANOUIR

L'enseignement supérieur en France, en particulier à l'université, connaît une augmentation importante du nombre d'étudiant·e·s. Cette massification, si elle a permis l'arrivée de nouveaux publics étudiants issus de milieux sociaux qui en étaient jusqu'alors exclus, n'a pas été accompagnée d'une transformation de l'université permettant de faire réussir le plus grand nombre d'étudiant·e·s. L'université demeure un lieu de reproduction sociale, c'est tout le modèle éducatif qu'il faut revoir : 60% des étudiant·e·s de première année de Licence ne passe pas en deuxième année et les enfants d'ouvrier·ère·s représentent 11,6 % des étudiant·e·s en Licence, 8,2% en Master et 5,6% en Doctorat, contre respectivement 29,0%, 40,3 % et 39,5% des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures.

Ce que l'UNEF défend, c'est la possibilité à toute une génération d'accéder à l'enseignement supérieur, dans la filière de son choix, mais aussi de pouvoir y réussir, s'émanciper et construire l'avenir.

1. Pour une véritable révolution pédagogique de nos formations

Réussir dans l'enseignement supérieur est de plus en plus difficile dans un contexte où nos droits sont remis en question, où les modèles pédagogiques n'ont pas évolué depuis des années. Ainsi, ce sont nos conditions d'études qui se dégradent et ce, encore plus, dans une période marquée par une crise sanitaire qui interroge notre modèle d'enseignement et d'évaluation et qui aura un impact sur le long terme. **Face à cette situation, l'UNEF et ses élu·e·s proposent de s'attaquer à des chantiers autours des enseignements et défendent une véritable révolution pédagogique.**

Depuis un certain temps, le numérique s'impose comme une nouvelle pédagogie en soit, d'abord avec la remise en cause des 1500 heures de cours en présentiel obligatoire dans le nouvel arrêté licence en 2018, le développement des campus connectés qui permettent des cours uniquement à distances avec un accompagnement par des coachs, plutôt que des professeurs et dont aucun bilan n'a été fait ; ou encore par les cours en distanciel pendant la crise sanitaire et plus récemment pour casser le mouvement social sur les retraites en fermant les campus. Cependant, ce qui relève d'une situation aussi exceptionnelle que la crise sanitaire ne doit pas servir d'appui pour instaurer l'enseignement à distance sur le long terme pour des raisons budgétaires. La crise sanitaire a démontré que l'enseignement à distance n'est pas une solution : pour réussir dans ces conditions, cela implique d'avoir accès à du matériel et à une connexion internet stable, d'avoir un environnement de travail convenable etc... et le manque d'accompagnement creuse les inégalités entre les étudiant·e·s. Toute cette situation favorise l'échec des étudiant·e·s les plus précaires et renforce la reproduction sociale. De même, l'utilisation des cours en distanciel pour casser les mouvements sociaux, en plus de nuire à notre réussite, est une dérive autoritaire qui nuit à la démocratie, prive les étudiant·e·s de débats, de leur droit à s'informer et s'organiser collectivement.

Le numérique doit être pensé comme un outil pédagogique complémentaire à l'enseignement en présentiel et uniquement comme cela, notamment pour permettre aux étudiant·e·s qui ont des régimes dérogatoires spécifiques de poursuivre leurs cours dans les meilleurs conditions (étudiant·e·s salarié·e·s, parents, en situation de handicap etc...), mais il ne doit jamais remplacer un cours en présentiel.

A l'inverse, il y a urgence à imposer une révolution pédagogique passant par une pédagogie qui place l'étudiant·e au coeur de l'apprentissage, de placer l'étudiant·e dans une position active. En ce sens, les élu·e·s « UNEF & Associations étudiantes » défendront la mise en place de **pédagogie inversée, d'exposés, de cours avec des échanges et non pas uniquement de la prise d'information passive.**

2. Pour une évaluation au service des étudiant·e·s

L'évaluation est un sujet central dans nos formations. Cela dit, l'évaluation est prise comme un élément qui sanctionne et acte un niveau de compétence, et non pas comme un outil de progression des étudiant·e·s. Les débats sur la mise en place des modalités de contrôle des connaissances durant la crise sanitaire nous ont montré que nous devions collectivement redéfinir les contours de l'évaluation, mais aussi protéger nos droits puisque le gouvernement les a fragilisé en supprimant notamment l'obligation de la compensation et des rattrapages.

Après l'atomisation des droits étudiants contenu dans l'arrêté licence, les élu·e·s « UNEF& Associations Etudiantes » défendent le retour d'un **cadrage national des examens**. En ce sens :

- Les élu·e·s « UNEF& Associations Etudiantes » défendent le retour de la compensation obligatoire entre les matières, les UE et les semestres. Ne pas avoir la moyenne dans certaines matières ne doit pas empêcher des étudiant·e·s de continuer leurs parcours universitaires. La qualité de nos formations ne repose pas sur le fait que l'ensemble des matières soit parfaitement maîtrisé, mais sur un ensemble. De plus, la spécialisation au niveau master nous amène souvent à étudier des matières plus précises et parfois très différentes de celles que nous maîtrisons moins.
- Nous défendons évaluation au service de la progression, c'est-à-dire garantir le droit à l'erreur, à la seconde chance. Cela passe par, l'organisation obligatoire de rattrapages par les universités sans notes seuils pour y accéder, l'existence de sessions d'examen balai pour les étudiant·e·s empêché·e·s de s'y rendre sans pour autant aller directement au rattrapage ; et la généralisation de la règle du max (c'est-à-dire le fait de prendre en compte uniquement la meilleure note entre celle des partiels et celle des rattrapages); et le droit au redoublement sans restriction.
- **Le développement du contrôle continu sans suppression des rattrapages.** Celui-ci permet de faire réellement des examens comme un outils de progression, de permettre à chaque étudiant·e·s de comprendre ses lacunes. Les examens, eux, favorisent le bachotage qui ne garantit pas l'assimilation de compétences et de connaissances, et qui est source d'inégalités entre les étudiant·e·s.
- La mise en place de **régimes dérogatoires cadrés nationalement** pour les étudiant·e·s qui ne peuvent pas passer leurs examens en contrôle continu ou même assister à certains cours. C'est souvent le fait de situations particulières comme le cas notamment pour les étudiant·e·s parents, salarié·e·s, en situation de handicap, sportif·ve·s de haut niveau, étudiant·e·s engagé·e·s, statut d'artiste etc... Ces étudiant·e·s en contrôle terminal doivent avoir accès aux cours et supports pédagogiques systématiquement, à un emploi du temps aménagé, et la possibilité d'assister à des cours sans contrôle d'assiduité, à des examens en contrôle continu ou encore d'avoir accès à des modules d'accompagnement pédagogiques en complément.

- La remise en place des sessions-balais obtenues grâce aux élu·e·s UNEF lors de la crise sanitaire.

- L'harmonisation nationale des calendriers universitaires, garantissant une semaine blanche de révision avant la période d'examen et un temps de repos après les périodes d'examens, et des rattrapages en juin au plus tard.

3. Pour un service public de l'orientation bac-3/bac+3

Le choix de son cursus universitaire est important puisqu'il détermine souvent notre avenir. Or, le manque de moyens accordé aux personnel·le·s d'orientation, le manque de liens entre les personnel·e·s d'orientation du secondaire et de nos établissements d'enseignement supérieur, et les parcours enfermant les jeunes dans une seule voie, contribuaient déjà à de nombreuses orientations par défaut et ainsi à un taux d'échec élevé. La sélection à l'entrée de l'université et la réforme du baccalauréat ont renforcé ce phénomène et le renforcement de la sélection en master dès cette année va venir encore renforcer cette orientation par défaut. La régionalisation des services d'orientation et la disparition des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) au profit d'une information tournée sur une logique d'adéquation régionale en opposition totale avec toute logique d'émancipation intellectuelle et culturelle des jeunes, s'inscrit également dans ce sens. Ainsi, un organisme tel que l'ONISEP voit ses subventions diminuées au fur et à mesure, une partie de ses missions ont été progressivement transférées vers les régions renforçant les inégalités territoriales quant aux financements de ces missions. Si le passage entre le lycée et l'enseignement supérieur est un moment clef de notre parcours, il n'est pas facile d'être certain·e·s de ce que l'on souhaite faire, dès la sortie du lycée, ni même au lycée et parfois même en master. Être bien informé·e sur ce qu'est l'université et avoir le droit de changer d'avis sont des éléments nécessaires pour garantir à chaque jeune le droit de décider de son avenir et ainsi permettre la réussite du plus grand nombre.

Dans ce sens, les élu·e·s «UNEF & Associations Étudiantes » défendent la mise en place d'un réel service public de l'orientation. Cela passe par les mesures suivantes :

- Un investissement pour augmenter le nombre de personnel·le·s d'orientation et la formation en continue de ces personnel·e·s. L'orientation devait être une priorité du quinquennat précèdent, mais le gouvernement a en réalité cherché à substituer les professionnel·le·s de l'orientation par un accroissement des tâches affectées aux enseignant·e·s. Il·elle·s doivent enchaîner les tâches et accompagner individuellement l'ensemble de leurs élèves ce qui en pratique n'est pas réalisé ni souhaitable. L'orientation par les pairs et les enseignant·e·s est fondamental, mais elle ne peut en aucun cas remplacer la formation par des professionnel·le·s du sujet. L'orientation doit être réalisée par des spécialistes. L'accompagnement par les pairs à l'orientation doit se faire en complément de cette orientation. Les personnel·le·s salarié·e·s doivent pouvoir être formé·e·s tout au long de leurs parcours professionnels afin de suivre les évolutions des études supérieures.

- La création d'un service public de l'orientation qui aille du Bac-3 au Bac+3 et qui se traduit par un accompagnement continu et individualisé.

Le travail en commun entre les différent·e·s acteur·rice·s doit s'approfondir et permettre de la lisibilité pour les étudiant·e·s. La création de temps d'orientation dans l'enseignement supérieur est indispensable. Chaque année, les étudiant·e·s devraient pouvoir bénéficier d'un temps consacré à la question de l'orientation, afin que l'ensemble des étudiant·e·s soient au même niveau d'information sur les différentes possibilités de poursuite d'études.

- Un droit à la réorientation. Ce droit doit permettre aux étudiant·e· de changer et de faire évoluer son cursus au cours de son parcours de formation. Ce droit doit s'accompagner de la mise en place de passerelles entre les formations. Les passerelles permettent aux étudiant·e·s en cours de cursus de changer de filière pour faire évoluer leur projet d'études sans devoir repartir de zéro. Le renforcement de ces passerelles passera par la mise en place d'un cadrage national en vue de lutter contre les inégalités territoriales d'accès à ces passerelles.

- La mise en place de la pluridisciplinarité et d'une spécialisation progressive de nos formations. L'évolution de nos projets d'études ne s'arrêtent pas au moment de notre inscription dans l'enseignement supérieur : bien au contraire. Les formations doivent, à ce titre, nous permettre dans un premier temps d'avoir une vision transversale en vue de nous permettre d'adapter nos projets d'études avant de se spécialiser au fil des années. Cela signifie réorganiser nos cursus pour permettre une spécialisation progressive tout au long de la licence. Ce processus permet une meilleure orientation et favorise ainsi la réussite.

4. Un ESR au service des étudiant·e·s

L'université ne doit pas être qu'un lieu de formation, nous permettant de s'insérer professionnellement. Mais surtout le lieu de l'émancipation individuelle des étudiant·e·s. La vie étudiante est indispensable à la réussite et à l'épanouissement des étudiant·e·s. Pourtant, elle est reléguée au second plan des politiques universitaires. Démocratiser l'accès à la culture, développer des activités étudiantes sur les campus et favoriser l'engagement étudiant sont nécessaires pour garantir cette émancipation.

Développer la vie étudiante ne doit cependant pas se faire sur le dos des étudiant·e·s. La CVEC créée en 2018, représente une taxe imposée de 100€ désormais et qui augmente chaque année en fonction de l'inflation. **Les élu·e·s « UNEF et associations étudiantes » se sont opposé·e·s à sa création et demandent sa suppression.**

Son utilisation demeure opaque et rien n'empêche aujourd'hui les établissements d'utiliser les fonds de la CVEC pour autre chose que la vie étudiante. Tant que cette taxe existe, nous nous battrons pour que l'utilisation de ces fonds soit discutée dans les commissions prévues à cet effet, avec un **fléchage obligatoire vers la vie étudiante et une publication complète de l'utilisation de la CVEC par les CROUS et les établissements**. C'est aux étudiant·e·s de décider de son utilisation et nous devons pouvoir savoir comment elle est dépensée.

De plus, l'accès à la culture doit pouvoir être généralisé. L'accès à la culture reste trop cher pour les étudiant·e·s. Nous demandons la **généralisation des pass culture** en lien avec les collectivités

territoriales pour permettre aux jeunes d'accéder à des événements culturels à petit prix. En effet, ces dernières années, le pass culture a été généralisé pour les jeunes de 18 ans puis aux mineurs de 15 à 17 ans. Cependant, cela ne suffit pas, car cela ne concerne que les étudiant·e·s de 1ère année qui, en général, entrent dans l'enseignement supérieur à 18 ans.

Enfin, la pratique sportive doit être réellement accessible dans l'enseignement supérieur. L'accès au sport universitaire reste payant dans de nombreux établissements, alors que la CVEC devait permettre sa gratuité.

Les élu·e·s «UNEF et associations étudiantes» se battront pour la gratuité du sport universitaire.

Afin de développer la vie étudiante, il faut permettre l'engagement étudiant et la réalisation de projets étudiants sur nos établissements. Nous revendiquons :

L'application de la loi « égalité et citoyenneté » dans l'ensemble des établissements, afin de garantir un statut d'élu·e étudiant·e pour bénéficier d'un régime spécial d'études, permettant la validation d'ECTS via des « UE engagement », des bonus de note aux jurys, ...

La généralisation des Maisons de l'Etudiant·e·s, afin de garantir l'accès à des locaux aux organisations étudiantes, animant la vie de campus, représentées au sein des élections étudiantes ou non.

La formation des membres des organisations étudiantes à la gestion d'une organisation et aux discriminations, afin de garantir que l'on ne reproduise pas de comportements discriminants au sein de nos organisations et au sein de nos évènements étudiants.

La mise en place d'une charte nationale de la vie étudiante garantissant des droits d'expression aux organisations étudiantes représentatives : autorisation d'intervenir dans l'ensemble des universités, mise en place obligatoire de lieux d'affichage, communication de la part de l'université sur les référent·e·s étudiant·e·s, etc.

L'interdiction effective du bizutage, notamment en interdisant le financement d'associations ayant ce type de pratiques.

La mise en place de conseils de la vie étudiante, permettant la représentation des associations qui doit différer des conseils centraux, réservés aux syndicats étudiants.

5. Défendre notre droit à une insertion professionnelle digne

L'insertion professionnelle des jeunes est de plus en plus compliquée et la crise sanitaire a montré aux jeunes diplômé·e·s les premières difficultés à accéder au marché de l'emploi. L'âge moyen du premier emploi stable (en CDI) n'a cessé d'augmenter et atteint, aujourd'hui, les 27 ans. La précarisation de l'emploi s'accroît avec le phénomène d'uberisation qui touche particulièrement les jeunes et les plus précaires. Si l'accès à un diplôme demeure la meilleure protection sur le marché du travail, il est de la responsabilité de nos établissements de nous préparer à notre insertion professionnelle et de nous accompagner dans celle-ci. Il est essentiel de valoriser les études dans le circuit de l'emploi, notamment par des rémunérations à hauteur des qualifications.

Les élu·e·s « UNEF & Associations étudiantes » revendiquent :

- **La généralisation des UE d'insertion professionnelle** et des modules d'accompagnement à l'insertion professionnelle tout au long du cursus universitaire : savoir rédiger un CV, passer un entretien d'embauche ou encore écrire une lettre de motivation n'est pas inné.

- **Reconnaissance des qualifications dans les conventions collectives** : ces conventions définissent les statuts des travailleur·euse·s en France et les spécificités de chaque corps de métier. Y reconnaître les réelles qualifications permettrait une meilleure reconnaissance, rendrait plus simple le lien entre un diplôme et les professions possibles grâce à un diplôme.

- **La rémunération de tous les stages dès 4 semaines** (contre 2 mois actuellement) en fonction non plus de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, mais en fonction du SMIC (50%)

- **Le RSA (revenu de solidarité active) accessible qu'à partir de 25 ans à l'heure actuelle,** est un frein à l'insertion de celles et ceux qui sont les oublié·e·s de ce dispositif d'accompagnement à l'insertion, à savoir les 18-25 ans. Ce revenu de subsistance que nous souhaitons étendre aux jeunes de moins de 25 ans. Par ailleurs, alors que le coût de la vie est plus élevé dans les DROM, il est illogique que le RSA soit moins élevé. Ainsi, l'UNEF demande une revalorisation à hauteur du coût de la vie courante. Également, l'UNEF refusera toute forme de travail obligatoire pour bénéficier du RSA. Conditionner le RSA à du travail créerait une main d'œuvre gratuite et rendrait notre insertion professionnelle plus difficile.

- **Le rétablissement intégral de l'ARPE (Aide à la Recherche au Premier Emploi) devenue Aide à l'insertion professionnelle.** Cette aide est un prolongement des bourses durant la période de recherche du premier emploi (stable). Ce dispositif, supprimé dans un premier temps par le gouvernement, puis remis à en place à hauteur de 70% puis de nouveau supprimée à la fin du dernier quinquennat, doit être rétablie à 100% des bourses touchées durant le cursus universitaire. Cette aide doit aussi être accessible aux non boursier·ère·s, et versée automatiquement à chaque étudiant par le CROUS.

- **Enfin, l'anonymisation des CV doit être généralisée, afin de permettre de lutter contre les discriminations à l'embauche** en se basant uniquement sur le profil de l'individu·e et uniquement sur ses qualifications. Les recruteur·rice·s doivent recevoir une formation obligatoire pour lutter contre les discriminations est importante. Ces formations doivent permettre de faciliter l'insertion professionnelle des personnes discriminées et dont le profil est souvent mis de côté sans considérer ses qualifications et/ ou ses diplômes.

AXE 3 : DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1. Pour un financement public de l'enseignement supérieur à la hauteur des besoins

Chaque année, un nombre croissant d'étudiant·e·s se dirigent vers l'enseignement supérieur. Malheureusement, le gouvernement a choisi de maintenir la politique de sous-financement de l'enseignement supérieur instaurée par ses prédécesseurs, alors même qu'il est crucial d'augmenter le taux de diplômés par génération pour répondre aux défis d'une société en constante évolution, que ce soit sur le plan écologique, numérique, et bien d'autres.

Les enjeux liés à cette situation sont immenses. Il est essentiel de donner à notre génération la possibilité de choisir son avenir et de bénéficier de bâtiments universitaires en bon état, en mettant fin à la surpopulation des amphithéâtres grâce au recrutement d'enseignant·e·s supplémentaires. La mission fondamentale de notre service public de l'enseignement supérieur est de nous former en nous offrant un accompagnement pédagogique de qualité, dans des conditions favorables à la réussite de chacun·e.

De plus, il est primordial que le financement de nos établissements soit alloué en fonction des besoins réels, tout en garantissant une égalité territoriale en termes d'investissement par étudiant·e. Cependant, en raison du manque de crédits durables accordés aux établissements, ces derniers se voient contraints de répondre à des appels à projets pour obtenir des crédits, en se conformant aux exigences du gouvernement. Malheureusement, cette pratique crée une inégalité de financement entre les établissements, alors que les appels à projets devraient uniquement répondre à des besoins spécifiques et ponctuels.

Les élu·e·s de l'UNEF et des associations étudiantes s'engageront en faveur d'un financement durable et adéquat du service public de l'enseignement supérieur, répondant aux besoins de manière pérenne. Voici nos revendications :

- **Un plan pluriannuel de financement de l'enseignement supérieur de 2 milliards d'euros** par an pendant 10 ans, afin de garantir les ressources nécessaires à son développement.
- **L'alignement vers le haut de l'investissement par étudiant·e entre les universités et les classes préparatoires, a**vec un investissement trois fois supérieur à celui de la licence générale. Cela permettra de soutenir l'excellence et l'égalité des chances dans toutes les filières.
- **Le recrutement de 15 000 enseignant·e·s titulaires,** afin d'améliorer l'encadrement pédagogique et de réduire les effectifs par classe. Cela favorisera un suivi personnalisé des étudiant·e·s et une meilleure qualité des enseignements.
- **La mise en place d'un plan national de rénovation et de construction des bâtiments universitaires,** en fonction des besoins spécifiques de chaque établissement. Cette mesure est nécessaire pour faire face à la croissance continue du nombre d'étudiant·e·s et garantir des infrastructures adaptées et de qualité.
- **L'orientation des financements vers les formations et la réussite des étudiant·e·s.** Il est essentiel de combler les lacunes budgétaires actuelles, qui entraînent la suppression de milliers d'heures de formation en fusionnant des groupes de travaux dirigés et en réduisant les programmes, notamment en premier cycle. **Le financement de la formation au premier cycle doit être une priorité.**

- **Un réel financement récurrent de nos établissements**, en réorientant les appels à projets (PIA) vers le budget récurrent de nos universités. Cela permettra d'assurer une stabilité financière et d'éviter la dépendance excessive aux financements ponctuels.

- **L'intégration d'étudiant·e·s et de personnels dans les jurys des appels à projets au sein de l'ANR** (Agence Nationale de la Recherche), ainsi qu'une refonte du comité général à l'investissement. Cela garantira la participation active des acteurs du terrain dans la prise de décisions concernant les financements de la recherche et de l'enseignement supérieur.

En soutenant ces mesures, nous visons à créer un environnement éducatif propice à la réussite de toutes et tous, en offrant des conditions d'études optimales, un encadrement de qualité et des infrastructures adaptées aux besoins actuels et futurs de l'enseignement supérieur.

2. Pour des établissements d'enseignement supérieur de proximité, publics et démocratiques

L'accès à un établissement d'enseignement supérieur proche de son lieu de résidence et à des filières correspondant à différents choix d'orientation est un enjeu fondamental pour démocratiser l'enseignement supérieur et lutter contre les inégalités sociales. Malheureusement, la répartition des formations et l'implantation des établissements font en sorte que de nombreux étudiant·e·s doivent déménager vers les grandes métropoles et agglomérations pour accéder à la formation de leur choix. Cela entraîne des coûts que tous les étudiant·e·s ne peuvent pas assumer, les obligeant souvent à travailler pour financer leurs études.

L'accès aux financements est de plus en plus conditionné par une concurrence entre universités, renforcée par la politique gouvernementale qui ne garantit pas une augmentation des ressources récurrentes des établissements. Cela pousse ces derniers à rechercher d'autres sources de financement, notamment auprès de financeur·e·s privé·e·s et à travers des appels à projets. Cependant, pour prétendre à ces appels à projets, il leur est souvent demandé de se regrouper en de vastes structures universitaires moins démocratiques. Ces grandes entités renforcent la reproduction sociale en proposant des licences, des masters et des doctorats avec des frais d'inscription plus élevés que la norme, en dehors du cadre national. Ces mastodontes correspondent à la forme juridique des «grands établissements», accessibles après une fusion expérimentale de deux années entre des établissements. Des exemples incluent l'Université de Lorraine, Paris-Dauphine et Sciences-Po Paris.

Cela représente également une atteinte forte à la démocratie et permet une plus grande influence des acteurs privés au sein des instances dirigeantes des établissements. Le nombre d'élu·e·s étudiant·e·s diminue mécaniquement, divisé par deux, voire plus, lors d'une fusion impliquant plusieurs établissements. De plus, ces établissements ont la possibilité de réduire le nombre d'élu·e·s étudiant·e·s par rapport à une université, donnant davantage de poids aux personnalités extérieures qui se retrouvent ainsi plus influentes que les représentant·e·s étudiant·e·s. Les élu·e·s de l'UNEF et des associations étudiantes s'opposent vivement à la création de ces établissements qui éloignent les étudiant·e·s des instances décisionnelles, alors que nos voix sont déjà insuffisamment entendues, tout en donnant davantage de pouvoir au secteur privé sur les contenus et l'organisation de nos formations.
Le manque de financement et les fusions représentent une menace pour les universités de proximité qui disposent de ressources insuffisantes pour répondre aux appels à projets du

gouvernement. Ces établissements ont de moins en moins de chances, par rapport aux institutions fusionnées, d'obtenir des financements par le biais de ces appels. En raison de ce manque de financement, les établissements sont contraints de faire des coupes budgétaires qui compromettent à court et moyen terme l'existence de certaines filières au sein de leurs antennes universitaires. Le financement de ces antennes repose en grande partie sur la bonne volonté des collectivités territoriales, en particulier des villes de taille moyenne et des petites agglomérations qui ont un intérêt économique et social à disposer d'un site universitaire.

Cependant, ces ressources demeurent insuffisantes pour développer pleinement ces antennes universitaires. Cela conduit à une situation d'enseignement supérieur à deux vitesses, où les établissements géants bénéficient d'un meilleur financement que les plus petits, qui reçoivent des ressources limitées et doivent maintenir tant bien que mal des antennes insuffisamment développées.

Dans le même sens, l'introduction de la sélection incite les étudiant·e·s à se tourner vers les prétendues «meilleures universités», qui en réalité sont celles où les effectifs étudiants sont saturés et concentrés au même endroit, dans des conditions d'études souvent difficiles, principalement en licence. Au contraire, l'enjeu réside dans la possibilité d'offrir des formations de qualité partout sur le territoire, ce qui implique le développement plutôt que la fermeture des antennes universitaires.

Ainsi, les élu·e·s "UNEF & associations étudiantes" défendent les points suivants :

L'augmentation du financement public accordé aux antennes universitaires et aux établissements de proximité**.**

Le développement de l'offre de formation sur les antennes universitaires et les universités de proximité afin de mettre fin à l'enseignement supérieur à deux vitesses.

L'expansion des services universitaires sur les antennes. L'accès aux services universitaires tels que les services culturels, sportifs et médicaux préventifs ne doit plus être restreint aux sites principaux et aux grands établissements. Il est essentiel de garantir à tou·te·s l'accès à ces droits étudiants fondamentaux.

Un moratoire sur la carte universitaire. Une évaluation des fusions doit être réalisée par le CNESER, et la stratégie nationale de formation doit être revue afin de développer l'offre de formation sur l'ensemble du territoire.

L'organisation de référendums étudiant·e·s contraignants dans les établissements en cas de fusion, permettant à la communauté étudiante de s'exprimer.

L'abandon des projets de fusion d'universités, notamment sous statut expérimental.

Une réorientation des crédits du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) provenant des appels à projets vers des financements pérennes. Le PIA 4 représente à lui seul 20 milliards d'euros sur 5 ans et risque de financer nos établissements de manière inégale. Ces crédits doivent au contraire assurer un financement équitable de nos universités et augmenter durablement leurs budgets.

3. Un ESR au service des étudiant·e·s

L'UNEF est fermement convaincue de la nécessité d'**unifier le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche**, afin de garantir la protection des étudiant·e·s ainsi que l'ensemble des acteurs universitaires. Il est impératif de lutter contre un système d'enseignement à plusieurs vitesses qui entraîne une sélection sévère, des frais d'inscription élevés et des inégalités pédagogiques.

À cet égard, nous estimons qu'il est essentiel de **mettre en place un cadre national pour l'ensemble des formations, cursus et établissements de l'enseignement supérieur**. Ce dispositif vise à garantir l'égalité entre les étudiant·e·s, à prévenir les dérives et à préserver un enseignement accessible à tous·tes. Les différences entre les écoles et les universités créent des rivalités qui engendrent une concurrence entre les différentes composantes de l'enseignement supérieur public.

Il est également urgent de **regrouper tous·tes les étudiant·e·s d'un cursus universitaire sous la responsabilité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.** En effet, un trop grand nombre d'étudiant·e·s échappent à la vigilance de ce ministère, ce qui compromet la protection pédagogique et sociale de cette population.

L'unification du service de l'enseignement supérieur doit également s'accompagner d'une **réglementation nationale des frais d'inscription pour l'ensemble des formations délivrant des diplômes reconnus par l'État**. En effet, les frais d'inscription dans certains établissements leur confèrent des possibilités d'investissement bien plus importantes que dans le système public, notamment en termes d'accompagnement des étudiant·e·s. Ce système élitiste perpétue la reproduction sociale et entrave la démocratisation des études supérieures. Le savoir doit être un service public accessible à tous·tes et doit être financé de manière adéquate pour répondre aux besoins considérables.

Enfin, nous revendiquons également l'**établissement d'un référentiel national commun des acquis et des qualifications pour les diplômes d'un même domaine de formation**, de manière à atténuer la concurrence entre les établissements.L'une des étapes cruciales de cette unification consiste à rapprocher les différents établissements de l'enseignement supérieur public et à garantir l'égalité des droits entre les étudiant·e·s à l'université et ceux·celles dans les écoles.

Dans cette perspective, l'UNEF s'engage résolument à **défendre ces principes et à promouvoir une réforme ambitieuse du système d'enseignement supérieur** afin de garantir à tous·tes les étudiant·e·s un accès équitable à une éducation de qualité.

AXE 4 : FAIRE ÉMERGER UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ÉMANCIPATEUR ET UNE RECHERCHE ÉMANCIPATRICE QUI RÉPONDENT AUX ENJEUX SOCIÉTAUX

L'enseignement supérieur et la recherche doivent pouvoir être un lieu d'émancipation pour tou·te·s. En cela, de nombreux défis doivent être relevés afin de permettre la réussite de l'ensemble des étudiant·e·s mais également de répondre aux enjeux de notre société.

1. Un enseignement supérieur vecteur d'avancées contre les discriminations dans la société

La société française est le reflet de constructions sociales qui depuis longtemps ont matricé des discriminations. L'enseignement supérieur n'en est pas épargné. Les oppressions y sont largement présentes et sont vectrices d'échec et de difficultés accrues qui nuisent à une réelle égalité entre tou·te·s. Parce que nous considérons que chaque personne qu'elle que soit son genre assigné, son identité de genre, son orientation sexuelle, sa couleur de peau ou encore qu'elle soit valide ou non, doit avoir les mêmes chances de réussir. Nos élu·e·s se battront pour que la lutte contre les discriminations puisse réellement avancer nos établissements. Aujourd'hui, les politiques de lutte contre les discriminations ne sont pas financées et restent limitées à de la communication sans réelle actions. **Nous revendiquons impérativement un investissement financier conséquent pour permettre aux universités de mettre en place les différents dispositifs de lutte contre les discriminations.**

Contre les discriminations, les élu·e·s « UNEF, Le syndicat étudiant et associations » se battront à la fois pour permettre la démocratisation des études supérieures mais également pour transformer la société grâce à l'enseignement supérieur.

Nos élu·e·s se battront pour que la lutte contre les discriminations puisse réellement avancer au sein de nos établissements. Aujourd'hui, les politiques de lutte contre les discriminations ne sont pas financées et restent limitées à de la communication sans réelle actions. Nous revendiquons impérativement un investissement financier conséquent pour permettre aux universités de mettre en place les différents dispositifs de lutte contre les discriminations.

Les cellules de veille et d'écoute sont les dispositifs les plus présents et accessibles aux étudiant·e·s. Elles permettent de libérer la parole des victimes de discriminations et de les accompagner dans leurs démarches s'il y en a. Cependant, dans de nombreux établissements, beaucoup de choses sont à revoir à commencer par la qualité des personnes recevant les étudiant·e·s. Il est nécessaire que ces personnes soient qualifiées à l'écoute et à l'accompagnement de victimes de discriminations et/ou de violences, harcèlement, ... De plus, un réel dispositif doit être mis en place et non une simple adresse mail ou numéro de téléphone comme c'est le cas de certains établissements. De la même façon, des moyens doivent être mis dans la protection des victimes et dans l'éventuel accompagnement dans des démarches juridiques ou disciplinaires.

Faire en sorte qu'aucune discrimination ne constitue un frein à la réussite des étudiant·e·s c'est également s'engager à ce que toutes les formes de handicap soient accompagnées par des

dispositifs adaptés. Le tiers-temps ne peut pas être la réponse à toutes les problématiques. Sur ce sujet également, l'essentiel se trouve dans les budgets alloués mais également à son bon usage.

Enfin, nos établissements doivent permettre de porter ce débat dans l'ensemble de la société, en formant les individu·e·s et à travers la recherche.

Ainsi, nos élu·e·s se battrons pour :

Une réforme législative permettant :

- La **mise en place obligatoire de cellules de veille et d'écoute** qui traitent de toutes les discriminations sur chaque établissement
- La **reconnaissance du prénom d'usage** sur simple demande pour tous les documents universitaires
- La **mise en place de toilettes neutres**
- La **mise en place de vice-présidences en charge de toutes les discriminations** dans nos établissements avec des moyens alloués. Actuellement, seul·e·s les chargé·e·s d'égalité femmes-hommes sont obligatoires, mais n'ont pas toujours de budget alloué et suffisant.

Un plan national de lutte contre les discriminations :

- Une **charte nationale** dans chaque établissement contre les différentes discriminations
- La **formation des personnel·le·s et des enseignant·e·s des établissements d'enseignement supérieur** à la lutte contre les discriminations.
- Une **réforme des commissions disciplinaires**, permettant de sanctionner réellement les actes et propos discriminants et les violences sexistes et sexuelles.
- De réels **moyens alloués aux services handicaps mais également de l'embauche de personnel·le·s spécialisé·e·s** pour accompagner aux mieux les étudiant·e·s concerné·e·s.
- Une **facilitation d'accès à l'information sur les dispositifs de lutte contre les discriminations mis en place par les établissements** (affichage sur les campus, site internet de l'université, présentation lors des réunions de prérentrée de ces dispositifs...).
- La mise en place de journées nationales con**tre le sexisme, le racisme, les LGBTI+phobies et le validisme dans nos établissements** : ces journées doivent être l'occasion d'organiser des formations, des conférences sur la question des discriminations.

2. Pour la transition écologique : faire évoluer l'enseignement supérieur et la recherche pour transformer notre société

L'enseignement supérieur et la recherche font partie des domaines les plus en retard en matière de transition écologique. En tant que passerelle vers la vie active, nous estimons que l'Université doit mieux se saisir de ces enjeux pour contribuer à transformer, à terme, la société.

Premièrement, nous souhaitons nous saisir de la question les campus. Ce n'est un secret pour personne, ce sont de véritables catastrophes énergétiques. En effet, nombreux sont les bâtiments construits lors des 30 Glorieuses et qui n'ont jamais été remis au niveau, ne serait-ce qu'en matière d'isolation. Ainsi, alors que le projet de loi « climat et résilience » n'impose aucun pré-requis énergétique pour les bâtiments de ce type, nous souhaitons porter une telle avancée grâce au CNESER. Ainsi, nous souhaiterions que la réalisation d'un bilan carbone devienne obligatoire pour chaque établissement de l'ESR et que, à moyen terme, il aboutisse à la rénovation thermique des bâtiments. Nous souhaitons également alerter sur les aberrations commises en matière de recyclage des déchets. Le tri n'est pas encore effectué sur l'ensemble des campus et, même lorsque c'est le cas, il va rarement jusqu'au bout du cycle. Alors que beaucoup de prestataires mélangent les déchets, nous souhaitons porter la mise en place d'un recyclage universitaire cadré nationalement, de l'étudiant·e jusqu'au prestataire extérieur.

Deuxièmement, nous voulons encore avancer sur la question de la formation à la transition écologique. Comme évoqué plus haut, le rapport transmis au ministère en juillet 2020 doit constituer, selon nous, une base solide pour transformer l'enseignement supérieur et la recherche. Si l'enseignement de la transition écologique devrait prochainement devenir obligatoire, nous considérons que la vigilance demeure indispensable. En effet, rien n'est encore connu des modalités de cet enseignement qui requiert selon nous, pour être utile et efficace, un cadrage national, global et transversal instauré par le ministère. Aussi, nous considérons que la formation académique n'est pas le seul segment à prendre en compte. Sur de nombreux campus, l'activité d'associations très diverses engendre parfois un impact énergétique néfaste. Dès lors, nous souhaitons que les établissements soient plus vigilants en la matière. La formation des associations ainsi au respect de critères écologiques, avant l'attribution de subventions seront en ce sens d'une importance majeure.

Enfin, nous soutenons une valorisation plus marquée de la transition écologique dans les trajectoires de l'enseignement supérieur et de la recherche. En effet, nous dénombrons trop de cas de figure pouvant s'apparenter à des conflits d'intérêt. Concernant la recherche, nous ferons de son indépendance une priorité absolue. D'une part, son financement doit être minutieusement surveillé, afin d'éviter que les chercheur·se·s soient influencé·e·s lors de leurs travaux. D'autre part, nous portons dans une perspective plus large le réinvestissement de l'Etat dans cette même recherche. La transition écologique dépend éminemment des résultats des travaux effectués par les chercheur·euse·s, les progrès intellectuels et techniques étant imbriqués pour la favoriser. Nous restons également convaincu·e·s que l'offre de formation en lien avec la transition écologique demeure trop restreinte. Nombreux·se·s sont les étudiant·e·s qui souhaitent s'investir dans ce domaine, mais rares sont les formations publiques qui leur en offrent l'occasion. Ainsi, l'innovation pédagogique devra être encouragée tout comme les métiers de la transition écologique devront être plus visibles.

3 . Santé des étudiant·e·s

D'après une enquête menée en 2022 par La Mutuelle Des Etudiants (LMDE), près de 38% des étudiant·e·s renoncent à consulter un médecin faute de moyens. Après la situation de crise sanitaire, la précarité des étudiant·e·s a augmenté et notre santé s'est dégradée, accentuant ainsi les difficultés d'accès aux soins des jeunes. Pourtant considéré·e·s par certain·e·s comme étant un public en bonne santé, la situation est aujourd'hui catastrophique et les pouvoirs publics ne semblent pas prendre conscience de l'urgence de la situation et de l'impact à long terme de cette crise. Les mesures de confinement ont été dévastatrices, au point où le nombre de suicides liés aux difficultés de conditions de vie et d'études ont été de plus en plus mis en lumière. Cependant, depuis 2015, l'INJEP avait déjà fait un constat alarmant : le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les jeunes entre 15 et 24 ans.

Aujourd'hui, les services de médecine préventive ne permettent pas de répondre favorablement à l'ensemble des besoins des étudiant·e·s en matière de santé sur nos campus. C'est en cela qu'il est urgent d'augmenter de façon significative le nombre de psychologues et de personnel·le·s de santé dans nos SSE (services de santé étudiant). De plus, la récente réforme des services de médecine préventive n'a pas été à la hauteur des besoins en termes de budget et d'embauche de personnel·le·s. La seule avancée réelle de cette réforme a été obtenue par l'UNEF lors des concertations avec le ministère : la possibilité pour les étudiant·e·s que le SSE soit référencé comme médecin traitant.

L'UNEF demande la création de services de santé étudiants et de centres de santé accessibles sur l'ensemble des sites universitaires en France. En effet, c'est la condition sine qua non pour lutter contre la désertification médicale dans les établissements de l'enseignement supérieur, et répondre aux besoins de tou·te·s. Cela doit conduire à la diversification des spécialistes de santé (gynécologues, nutritionnistes etc...), et s'accompagner de financement à hauteur des besoins. Nous défendrons également la formation de l'ensemble des acteur·rice·s de la communauté universitaire aux premiers secours de santé mentale, afin d'identifier et d'orienter plus rapidement les étudiant·e·s en détresse vers les professionnels de santé.

En mesure de transition, avant la mise en place de services de santé universitaire réellement efficaces, les élu·e·s « UNEF, Le syndicat étudiant & associations » défendront l'augmentation du nombre séances de gratuites du dispositif "chèque psy" pour l'étudiant·e ainsi que la fin de l'obligation de consultation chez un médecin généraliste pour en bénéficier. De plus, nous agirons pour un remboursement total de la part de l'Etat des consultations psychologiques pour les étudiant·e·s.

L'UNEF revendique le fait de pouvoir inciter les étudiant·e·s à la participation à au moins une consultation pour tou·te·s une fois par an ainsi qu'à des groupes de paroles menés par du personnel qualifié, à propos de santé mentale.

Enfin, il est important de permettre à l'ensemble des jeunes, et notamment des étudiant·e·s, de consulter des spécialistes de santé qui soient formé·e·s à la lutte contre les discriminations, afin d'accompagner au mieux les étudiant·e·s transgenres par exemple et les publics avec des

besoins spécifiques, tels que les étudiant·e·s en situation de handicap.

- Pour l'accès gratuit aux services (assistance sociale, services de santé, démarches administratives, restauration, etc...) sur l'ensemble des sites des universités

- Pour la gratuité des consultations de psychologues et spécialistes en santé mentale

4. Porter un projet international de l'éducation

L'éducation à travers le monde est un enjeu majeur pour l'UNEF, nous considérons essentiel que de partout sur la planète l'éducation puisse être accessible gratuitement, inclusif et égalitaire. L'internationalisation des études est un enjeu culturel, scientifique, économique et citoyen permettant l'ouverture d'esprit, l'émancipation et un apprentissage plus étendu, celui-ci ne doit pas être freiné par les contraintes financières des étudiant·e·s. L'ouverture de l'enseignement supérieur et de l'éducation vers l'extérieur est un enjeu majeur pour le monde entier.

La mobilité internationale est un bienfait incontestable sur le plan culturel et social pour les jeunes et dans nos parcours pour se développer intellectuellement, développer nos pratiques linguistiques, découvrir et apprendre de nouvelles langues, de nouveaux mondes. Cet outil d'émancipation pour chacun·e est un élément essentiel pour l'insertion professionnelle. L'UNEF défend une mobilité internationale accessible à chacun·e d'entre nous sans que la barrière financière ne soit un frein à la démocratisation de la mobilité et la possibilité d'étudier à l'étranger. Ainsi, une amélioration des aides financières à la mobilité par l'**augmentation du montant de bourses** est nécessaire afin de permettre la mobilité à chacun·e·s d'entre nous et d'assurer une pleine autonomie des jeunes en échange. **Une meilleure information sur les aides à la mobilité** par la mise en place de **guichets uniques** sur les établissements d'enseignement supérieurs européens. En effet, l'internationalisation de l'enseignement supérieur ne peut se faire s'il n'existe pas une harmonisation administrative pour l'accueil des étudiant·e·s.

Une aide financière doit être mise en place pour les étudiant·e·s le demandant dans le cadre de leur mobilité aux cours de leur études d'une part. D'autre part, intégrer les jeunes dans le circuit de l'emploi afin d'acquérir d'autres méthodes de travail, et d'apporter une plus value dans de nombreux domaines.

Sur le papier, les universités européennes semblaient très pertinentes dans le processus d'internationalisation européennes de l'enseignement supérieur avec un espace européen initié par le Processus de Bologne dont l'objectif à l'origine est de favoriser la mobilité entre les pays membres. Pourtant, le bilan est critique car si la lisibilité des formations européennes est meilleure qu'avant, les inégalités persistent. L'étape récente de ce processus se traduit par la création d'universités européennes dont la volonté est de construire des pôles d'excellence réservés à une élite internationale creusant les inégalités. **Les élu·e·s "UNEF, Le syndicat étudiant et associations " sont attaché·e·s à l'internationalisation de nos cursus** mais cette internationalisation ne doit aucunement être réservée à quelques-un·e·s.

Nous défendrons :

1/ Le **refus de l'existence de regroupement d'établissements au niveau européen mettant en concurrence les universités**. Les universités européennes doivent être simplement un réseau d'échange et de coopération entre universités et non dériver sur des mastodontes universitaires transnationaux en concurrence perpétuelle instaurant une dégradation critique du modèle égalitaire.

2/ Une **harmonisation vers le bas des frais d'inscription des établissements d'enseignements supérieurs européens** pour tendre vers la gratuité sur tous les établissements et nous refuserons toute augmentation sans exception.

3/ **L'enseignement supérieur doit être une priorité européenne** sans détour avec un objectif d'investissement public minimum par pays de 3% de leur PIB investi dans l'éducation.

4/ Nous nous **opposons à un modèle voulant se conformer aux critères de certains classements internationaux** ne reflétant pas la qualité réelle de l'enseignement.

5. Imposer une réelle démocratie étudiante

Depuis le début du quinquennat, les étudiant·e·s sont très peu été écouté·e·s par les universités et le gouvernement. Les mobilisations étudiantes ont été un moyen incontournable pour mettre en avant le refus quasi systématique du gouvernement de suivre les revendications portées par les étudiant·e·s et le faire reculer sur ses positions. Au-delà des réformes du gouvernement, les établissements prennent des décisions qui ont un impact direct sur notre quotidien et nos études. Nous devons pouvoir nous prononcer sur les politiques qui nous concernent.

Cependant, la représentation étudiante est de plus en plus mise à mal et pousse à l'abstentionnisme lors des élections étudiantes. De fait, de plus en plus d'étudiant·e·s ne voient plus que des instances verrouillées où leur parole n'est pas entendue. Les élu·e·s étudiant·e·s représentent une part trop faible des élu·e·s dans les instances décisionnelles de nos établissements, et cette part tend à être encore plus réduite avec les fusions d'établissements sous statut expérimental.

Au niveau national, les étudiant·e·s sont également largement minoritaires au CNESER avec 11 élu·e·s pour 100 membres, dont 40% de personnalités extérieures nommées. De plus, le CNESER ne rend que des avis et n'a aucun caractère contraignant ou décisionnel. Nous assistons depuis le début du premier quinquennat de Macron à un mépris récurrent des avis du CNESER qui ne sont presque jamais suivis par le ministère. **Les élu·e·s « UNEF, Le syndicat étudiant et associations » défendent la mise en place d'une réelle démocratie étudiante par :**

1/ Une représentation plus importante des étudiant·e·s dans les conseils centraux et une augmentation de la proportion des personnalités élu·e·s pour tendre vers une représentation paritaire étudiant·e·s – personnel·le·s. Le nombre de personnalités extérieures doit être diminué. En ce sens, nous demandons l'abandon des projets de fusion d'établissements et des ordonnances sur les regroupements universitaires.

2/ L'intégration automatique des Vice-Président·e·s étudiant·e·s dans le bureau présidentiel des universités.

3/ L'organisation systématique de **référendums étudiants sur les projets d'envergure,** ayant un impact sur nos conditions d'études comme les fusions d'établissements.

4/ La mise en place d'un **budget participatif dans l'ensemble des universités** pour permettre de réaliser des projets proposés par les étudiant·e·s.

6/ Une réforme du CNESER permettant :

→ D'**augmenter la représentation élue** (étudiant·e·s, enseignant·e·s, BIATSS, doctorant.e.s, ...) → **Donner un droit de veto au CNESER lorsqu'une majorité des ¾ des membres refusent une proposition.** L'avis du CNESER doit être suivi par le gouvernement, s'il est largement majoritaire dans la communauté universitaire.

La lettre des élu.e.s

Les filières de santé sont souvent mal considérées au sein du CNESER. Si nous avons des spécificités en raison de nos formations, il est nécessaire que le CNESER se saisisse de nos problématiques au même titre que les autres filières. Il est nécessaire de pouvoir mettre en place un véritable plan sur nos formations qui va à l'encontre de tout ce que le gouvernement a pu instaurer jusqu'ici : instauration des PASS-LASS et des nombreuses lacunes qu'on leur connait, mise en place de la 4ème année en médecine générale qui utilise les étudiant·e·s comme des pions visant à combler les déserts médicaux, ou encore sous-salaires lors des internats et stages. Nous devons également nous battre pour développer la création de CHU, notamment en Guyane ou en Corse comme le revendique le syndicat de La Ghjuventu Paolin.

Paul-Alexandre SCHMIDT-MERJA
- Élu CF de l'Université de Lorraine -

La politique du gouvernement et du ministere dans les autres mers s'oppose aux besoins des étudiant.e.s. les aides du CROUS ne suivent pas le coût de la vie exorbitant dans les départements d'autres mers, la condition des logements est indigne et le manque d'offres de formations et de place dans les universités nous obblige a enterrer nos aspirations ou a quitter nos territoires pour aller étudier en métropole, nous exposant ainsi a une précarité qui ne dit pas son nom.

La créations de places supplémentaires et élargir l'offre de formation dans les autres mers deviens un besoin criant que nos élus vont defendre. Une vrai politique de proximité doit être mise en place avec un financement qui doit être mis sur la table afin de recruter des enseignants, afin d'améliorer nos conditions d'études avec la rénovation de nos lieux detude et afin de pouvoir acceder a la filière de notre choix sur nos territoires (difficulté accentué dans nos départements par la mise en place de la sélection par Parcoursup et trouver mon master notamment)

Rhagive JUSTE
- Élu étudiant au Conseil académique de l'université de Guyane -

La politique de fusion d'établissements et de constitutions d'EPE (Etablissements publics Expérimentaux) visent à faire sortir du cadrage national nos établissements pour pouvoir plus facilement casser le service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : la multiplication des financements par appel à projet, la hausse des frais d'inscription, la fermeture de filières, la sortie du cadrage national des diplômes, etc. L'UNEF lutte pour un enseignement supérieur ouvert et accessible à tou·te·s et pour un cadrage national visant à assurer l'égalité entre tou·te·s les étudiant·e·s quel que soit leur établissement. Renforcer le cadrage national, c'est aussi lutter contre les politiques élitistes que veulent imposer certaines présidences d'université et directions d'établissements.

Zazie ROQUES
- Élue au CA de l'Université de Lyon II -

Les filières de sciences humaines et sociales sont souvent mal considérées dans nos établissements et les financements sont souvent moins importants. L'UNEF porte pour projet de financier l'enseignement supérieur et la recherche à la hauteur de ses besoins et sortir de la logique de rentabilité des filières que veulent nous imposer le gouvernement et de nombreuses présidences d'universités. Défendre le financement des filières de SHS, c'est non seulement défendre le libre choix de filière de chaque étudiant·e, le droit à la poursuite d'étude dans chaque filière mais aussi l'éclairage essentiel qu'apportent les filières de SHS sur nos sociétés

JUSTE Rhagive

- Élu étudiant au Conseil académique de l'université de Guyane -

Les filières de droit souffrent d'une sélection massive, notamment en Master 1 et 2. Garantir le droit à la poursuite d'étude dans nos filières est en enjeu fondamental, chaque titulaire d'une Licence doit pouvoir avoir le droit de s'inscrire en Master. Après tout, que peut-on faire avec seulement un Licence en droit ? Le gouvernement a remis en cause le droit à la poursuite d'étude en 2021 et l'enjeu de l'UNEF pour ce mandat est de faire en sorte de garantir ce droit afin qu'aucun·e étudiant·e diplomé·e d'une Licence se retrouve sans aucun Master !

Elias H'Limi

- Élu en conseil d'administration Univeristé de Paris Creteil et étudiant en droit -

Les étudiant·e·s étranger·ère·s subissent une triple précarité : pédagogique, économique et administrative. Entre les difficultés liées à l'obtention et au renouvellement des titres de séjour, l'interdiction de l'accès au système de Bourses et à une grande partie des aides sociales et une explosion des frais d'inscription imposée par le gouvernement à travers le plan Bienvenue en France, étudier est pour nous un véritable parcours du combattant. L'UNEF considère que si nous faisons les mêmes études, nous devons avoir les mêmes droits. C'est la raison pour laquelle nous revendiquons l'intégration des étudiant·e·s étranger·ère·s au système de bourses et d'aides social, l'abrogation des frais d'inscriptions instaurés par Bienvenue en France et la mise en place du titre de séjour pluriannuel couvrant l'intégralité de la période des études afin qu'un·e étudiant·e se retrouve en situation de recevoir un OQTF pour cause de non renouvellement de son titre

Aghiles Saddedine

- Vice président étudiants de l'université de Paris 8 et président de l'UEAF -

La lutte contre l'extrême-droite et les idées réactionnaires doit aussi se mener sur nos établissements. De plus en plus de Campus deviennent le terrain de jeux de groupuscule qui mènent la bataille pour imposer leurs idées rétrogrades. L'extrême droite s'institutionnalise aussi dans nos instances universitaires : de plus en plus d'élu·e·s portent ces idées dans nos conseils. Ils se battent pour un modèle élitiste de l'enseignement supérieur et contre le financement des associations féministes, antiracistes ou LGBTI+. Nous avons une nécessité à combattre l'idéologie réactionnaire et les idées d'extrême droite partout et y compris dans nos conseils.

Ilyes EL OTHMANI
- Élu en CFR a l'université de Paris 2 et étudiant en Science Politique -

Les VPE sont des éléments importants de la démocratie étudiante. Pourtant, ils sont méprisés dans de nombreux établissements. Alors que nous sommes censés être membre de la gouvernance à part entière, de nombreuses présidences nous mettent à l'écart. Nous portons un projet de cadrage national de la place des VPE afin d'imposer notre reconnaissance et éviter que les établissements ne fassent ce qu'ils veulent : place dans les instances et dans la gouvernance, reconnaissance du statut de VPE ou encore indemnités, voilà tout ce que nous devons porter dans le cadre du mandat 2023-2025 du CNESER

Rémy HADDAD
- Vice-président étudiant de l'Université Paris-Dauphin -

Alors que l'Enseignement Supérieur et la Recherche deviennent de plus en plus une usine à sélection et à précarité, nous devons élargir nos liens avec les syndicats professionnels afin de construire des revendications et un rapport de force commun. L'Université française repose essentiellement sur le travail des vacataires, sous-payés et dont les salaires sont souvent versés avec des mois de retards. Nous devons nous battre sur les deux prochaines années à sécuriser le statut des doctortant·e·s et celui des personnels des universités car nous ne pouvons tolérer que notre enseignement supérieur et la recherche en France ne fonctionne que sur un système qui précarise les gens et sacrifie des vocations. Nous avons initié cette démarche avec une liste intersyndicale au Conseil Scientifique (Conseil de la Recherche) à l'Université de Lorraine et nous devons l'étendre à l'ensemble des établissements.

Alexian LAJOIE
- Élu au CA de l'Université de Lorraine -

unef

le syndicat étudiant

- Élection CNESER 2022/2023 -